

COMMUNIQUE

Huile de tournesol frelatée en Europe : point de la situation en Belgique

30/04/2008

Via le système d'Alerte rapide européen, les Etats membres ont été informés que de l'huile de tournesol contaminée avec de l'huile minérale produite en Ukraine a été distribuée sur le marché européen dont la Belgique.

La recherche de traçabilité a été immédiatement entreprise et les lots actuellement identifiés sont retirés du marché.

Vu que les données analytiques caractérisent cette huile comme étant de haute viscosité mais de faible toxicité, la Belgique suivant en cela l'avis des experts de la Commission européenne, a décidé, par mesure de précaution et en accord avec le secteur, de faire procéder à un retrait des produits concernés et un recall des huiles est entrepris au niveau de la distribution.

Les consommateurs seront informés via les distributeurs de ce recall et s'ils sont encore en possession de ces produits, ils sont priés de ne pas les utiliser et de les retourner vers leur point de vente.

Toutes les informations complémentaires disponibles seront transmises par voie de communiqués.

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65
Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93

